

N/REF : 27/10/2025 10H45 C:002020 I:02579
V/REF : AC/C31361
V/Email reçu le Lundi 27/10/2025 a 10H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VAL
IMMEUBLE : LA TREHERAIS -VAL
2-6TER, RUE DES VILLES ALLIS
LA TREHERAIS
35400 ST MALO

Rennes, le

10 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : ALLEE 6B ALLIS - MME PERQUIS MR BONFANTI 06 62 81 06 20 - 06 04 05 63 74
LOGEMENT N° 015918, PORTE N°6B, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : POIGNÉE THERMOSTATIQUE MANQUANTE + UN RADIATEUR NE FONCTIONNE PAS

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 31/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : RADIATEUR FONCTIONNEL
TETE THERMOSTATIQUE : OK
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
REMARQUE : SI PAS ADAPTABLE IL FAUDRA CHANGER TOUT LE CORPS PLUS LA TETE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 12/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PAS D'INTERVENTION, UNIQUEMENT DES MINEURS SUR PLACE
INTERVENTION A REPROGRAMMER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

INTERVENTION DU 19/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE INSTALLATION CHAUFFAGE
REPLACEMENT ROBINET ÉQUERRE CHAUFFAGE CHAMBRE ENFANT
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
REMARQUE : TÉ DE RÉGLAGE 12/17 FUYARD SUR CHAMBRE 2EME ÉTAGE AINSI QUE
LE ROBINET THERMOSTATIQUE ÉQUERRE 12/17 ET LA TETE DANS LE DÉGAGEMENT

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 26/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MALGRÉ LA PRISE DE RDV, LOCATAIRE ABSENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 02/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE INSTALLATION CHAUFFAGE COMPLETE
REPLACEMENT DU TÉ DE RÉGLAGE
REPLACEMENT ROBINETS ALLER
REMISE EN EAU
PURGE DES RADIATEURS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/12/25 a 16H41 Mme T KERMARREC
AT LCOMPTER Email envoyé le 26/11/25 a 11H06 Mme T KERMARREC
MG LGESTION Email envoyé le 19/11/25 a 11H58 Mme T KERMARREC
PRÉVOIR REMPLACEMENT TÉ DE RÉGLAGE 12/17 FUYARD SUR CHAMBRE 2EME ÉTAGE
AINSI QUE LE ROBINET THERMOSTATIQUE ÉQUERRE 12/17 ET LA TETE DANS
DÉGAGEMENT
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS
CL LCOMPTER Email envoyé le 12/11/25 a 12H17 TKERMARREC@AIGUILLON.COM
AT LCOMPTER Email envoyé le 31/10/25 a 14H28 Mme T KERMARREC
Suite a donner : OUI. Le 12/11/2025 a 11:17
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 12/11/25 A 12:16 MME T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.Mineurs uniquement le 12/11	2	20,00	20,00
1,00	PBL145-FP.Rob.radiateur non thermost.	3	40,00	40,00
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	3	50,00	100,00
1,00	DEP002-Dépl.Absence locataire le 26/11	5	20,00	20,00
1,00	PBL147-FP.Té de réglage yc réglage	6	50,00	50,00
1,00	PBL145-FP.Rob.radiateur non thermost.	6	40,00	40,00
TOTAL H.T.				270,00
T.V.A. a 10,00%				27,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>297,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.